

france3-regions.franceinfo.fr

Canicule : que faire de mon enfant quand son école est fermée ?

Christophe Meunier

4-5 minutes

Selon l'académie de Normandie, 156 écoles ou collèges sont fermés ce lundi 22 juin 2026 à cause de la vague de chaleur, notamment dans l'Orne (en vigilance rouge) et l'Eure où le mercure pourrait atteindre les 40°C. Ces fermetures visent à préserver élèves et personnels. Mais pour les parents, elles peuvent constituer un véritable casse-tête.

Cette année, les vacances scolaires arrivent avec un peu d'avance. Pour beaucoup d'enfants, pas d'école ce lundi 22 juin et probablement ces prochains jours.

En Normandie, où quatre départements sont en vigilance orange canicule et un en vigilance rouge, 85 écoles ou collèges sont fermés en ce début de semaine. Dans l'Orne et l'Eure, Météo France prévoit des températures pouvant atteindre les 40°C (à l'ombre) pour la seule journée de lundi. Et la chaleur pourrait être encore plus écrasante ce mardi.

Les fermetures d'établissements scolaires (pas toujours parés pour encaisser ces grosses chaleurs, surtout en Normandie) ont pour but de préserver les élèves et les personnels. Mais pour les parents d'enfants scolarisés, elles sont synonymes de galères. Et peu de solutions s'offrent à eux.

La première, la plus évidente, c'est la solidarité familiale avec les grands-parents. Encore faut-il qu'ils résident à proximité de chez vous et qu'ils soient encore en assez bonne santé pour supporter eux-mêmes les fortes chaleurs. Or, cette catégorie - les jeunes retraités - profite souvent des périodes hors vacances scolaires pour partir changer d'air (des vacances pour recharger les batteries avant de récupérer les petits-enfants durant l'été).

La seconde solution, c'est le télétravail. Si ce mode d'activité est strictement réglementé (nombre de jours par semaine ou par an fixés par l'employeur), il peut être assoupli dans certaines circonstances exceptionnelles. Encore faut-il que votre emploi s'y prête. Et que la période du confinement Covid ne vous ait pas traumatisé...

À noter que si l'école de votre enfant reste ouverte les prochains jours malgré les fortes chaleurs, vous avez, exceptionnellement, la possibilité de le garder à la maison. C'est ce qu'a déclaré ce week-end le ministre de l'éducation Édouard Geffray.

Si vous ne pouvez pas télétravailler (ou n'avez pas de grands-parents sous la main), le casse-tête est réel. Si le droit du travail impose certaines obligations aux employeurs en cas de fortes chaleurs pour préserver la santé de leurs salariés (mettre à disposition de l'eau potable et fraîche par exemple), rien n'est prévu pour permettre aux employés de garder leur progéniture en cas de fermeture d'école liée aux conditions climatiques (qu'il s'agisse d'une canicule ou d'un épisode neigeux).

En Europe, l'Espagne a mis en place il y a deux ans un "congé climatique" après les fortes inondations qui avaient frappé le sud-est du pays à l'automne 2024 et entraîné la mort de 230 personnes. Ce dispositif permet aux salariés de ne pas se déplacer (et donc de ne pas se

rendre au travail) quand les conditions climatiques présentent un danger sur leur trajet (alerte rouge ou orange de l'agence météorologique espagnole et alerte de la protection civile). Les Espagnols peuvent bénéficier de ce "congé climatique" jusqu'à quatre jours par an.

Ce week-end, alors que Météo-France annonçait de nombreux départements en vigilance rouge ce lundi, les Écologistes ont lancé une pétition pour la création en France d'un congé climatique. Le parti politique français s'inspire de l'exemple espagnol mais veut aller plus loin : cinq jours au lieu de quatre, mais aussi un congé qui pourrait être posé en cas de fermeture d'école pour raison climatique.

Cette dernière revendication est également portée par la FCPE, l'une des principales associations de parents d'élève, dans son ["plan canicule pour les élèves"](#).

Au vu de la réaction (plutôt hostile) du patronat espagnol lors de la mise en place du congé climatique, pas sûr que leurs homologues français accueillent cette proposition avec beaucoup d'enthousiasme.

Pour l'heure, la seule possibilité qui s'offre aux salariés est de négocier avec son employeur de pouvoir poser des congés pour pouvoir garder ses enfants.